
Site archéologique d'Al Zubarah (Qatar) No 1402rev

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Site archéologique d'Al Zubarah

Lieu

Municipalité de Madinat Ash Shamal
État du Qatar

Brève description

La ville côtière d'Al Zubarah, entourée de son enceinte, a prospéré pendant une courte période d'une cinquantaine d'années à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, alors qu'elle était l'un des plus importants centres de la pêche et du commerce des perles dans le golfe Persique.

Al Zubarah se distingue des autres villes par le fait qu'elle a été abandonnée et que l'ensemble de son plan urbain a été préservé sous les sables du désert. Les vestiges de la ville, encore située dans son arrière-pays désertique, reflètent le développement d'une société commerciale du XVIIIe et du XIXe siècle dans la région du Golfe et son interaction avec les établissements côtiers et du désert voisins.

Il semblerait que la ville a été fondée par des marchands de la tribu Utub venus du Koweït à la recherche d'une source de perles. Au sommet de sa prospérité, Al Zubarah entretenait des liens commerciaux dans l'océan Indien, avec l'Arabie et l'Asie occidentale. La ville fut en grande partie détruite en 1811 et finalement abandonnée au début du XXe siècle, à la suite de quoi les vestiges des maisons en pierre s'effondrèrent et furent progressivement recouverts d'une couche protectrice de sable du désert. Une petite partie de la ville a été fouillée.

Le bien comprend les vestiges de la ville, son port et ses murs de défense et, du côté du désert, un canal, deux murs de protection, des cimetières. À quelque distance de là, se trouvent les vestiges du fort de Qal'at Murair, avec des traces de systèmes de gestion de l'eau dans le désert, ainsi qu'un autre fort construit en 1938.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

18 mars 2008

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

31 janvier 2011

31 janvier 2013

Antécédents

Il s'agit d'une proposition d'inscription renvoyée à l'État partie.

À sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision suivante :

Décision : 36 COM 8B.19

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-12/36.COM/8B et WHC-12/36.COM/INF.8B1,

2. Renvoie la proposition d'inscription du Site archéologique d'Al Zubarah, Qatar, à l'État partie afin de lui permettre de :

a) approfondir sa compréhension sur la manière dont le tissu d'Al Zubarah et de son arrière-pays désertique est considéré comme un témoignage exceptionnel d'une interaction spécifique entre les éleveurs nomades, les pêcheurs de perles, les pêcheurs et les marchands qui caractérisait autrefois le mode de vie dans le Golfe, ceci en :

i) présentant les résultats des études et des fouilles du bien et de son environnement plus large, y compris en ayant recours à l'archéologie sous-marine, qui ont déjà permis d'acquérir une compréhension des origines de la ville, de la base de sa prospérité, de son aménagement et de ses liens avec la côte, de son paysage désertique et des petits villages satellites,

ii) complétant les recherches dans les archives et l'histoire orale menées dans le cadre du projet ;

b) formaliser l'approbation officielle des limites de la zone tampon et le plan d'urbanisme de Madinat Ash Shamal,

c) compléter et mettre en œuvre la stratégie de conservation identifiant les interventions souhaitables dans le but de stabiliser les vestiges urbains,

d) suivre le développement de l'unité de gestion du bien qui est opérationnelle sur le site depuis 2011,

e) suivre l'efficacité du plan de gestion ;

3. Recommande que des études d'impact sur le patrimoine soient renouvelées dans le cas où de grands projets d'infrastructures aux alentours du bien seraient réactivés afin de s'assurer que ceux-ci n'auront pas d'incidences négatives sur la ville et son environnement désertique plus large.

Un dossier de proposition d'inscription complémentaire a été soumis par l'État partie le 31 janvier 2013.

Celui-ci reflète les travaux entrepris sur le site dans les deux années qui ont suivi la soumission du premier dossier de proposition d'inscription. Il comprend en particulier les résultats d'un vaste programme de recherches archéologiques, de recherches dans les archives et l'histoire orale, de gestion des vestiges et de préservation du site. Le dossier complémentaire comprend aussi une stratégie de la conservation et les

délimitations d'une zone tampon approuvée, comme le demandait le Comité du patrimoine mondial.

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique ainsi que plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 16 au 20 octobre 2011.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Aucune

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2013

2 Le bien

Le dossier complémentaire reflète les résultats de deux années de travaux intensifs sur Al Zubarah et son arrière-pays depuis la rédaction du premier dossier de proposition d'inscription. Ces travaux comprennent des fouilles archéologiques, des études régionales, des recherches dans les archives et l'histoire orale, la conservation et la gestion du patrimoine.

Ces travaux ont permis de mieux comprendre le contexte politique, social et culturel dans lequel la ville d'Al Zubarah a développé sa relation avec l'arrière-pays et ses liens commerciaux dans la région et à plus grande distance.

Description

Stratégiquement située dans le golfe Persique entre l'océan Indien et l'Asie occidentale, Al Zubarah fut l'une des nombreuses villes du Golfe qui se sont développées au cours du dernier millénaire et dont la prospérité était basée sur le commerce maritime.

Al Zubarah n'était pas la plus grande de ces villes mais certainement l'une des plus prospères sur une courte période, entre 1760 et 1811, époque à laquelle sa prospérité était fondée sur la pêche perlière.

Al Zubarah se distingue des autres villes par le fait qu'elle a été abandonnée et que l'ensemble de son plan urbain a été préservé sous les sables du désert.

Al Zubarah s'inscrit dans un paysage désertique où ont survécu les vestiges de petits villages fortifiés, implantés sur la côte et dans le désert, dont certains ont eu des liens privilégiés avec la ville, lui fournissant peut-être le poisson, le bétail et la protection de puits artésiens, tandis que d'autres, aux origines plus anciennes, étaient abandonnés au profit d'Al Zubarah. Ces plus petits établissements sont exclus de la zone proposée pour inscription et se trouvent également à l'extérieur de la zone tampon mais ils font partie de l'environnement

global de la ville et contribuent à la compréhension de son contexte économique, social et culturel.

Aujourd'hui, la ville consiste en de bas tumulus masquant les traces d'architecture traditionnelle vernaculaire et religieuse. Les fouilles archéologiques conduites au cours des deux dernières saisons 2010-2011 et 2011-2012 ont permis d'apporter d'importants compléments de connaissances au premier dossier de proposition d'inscription. Ces travaux de recherche comprennent :

- 1 Des fouilles stratégiques de certains endroits choisis, dont des zones d'établissement à la marge du mur d'enceinte intérieur, de structures communément associées à des activités commerciales, d'un grand ensemble de bâtiments entourés d'un mur à l'extrémité sud de la ville, de dépôts d'ordures ou décharges et des systèmes de défense de la ville ;
- 2 L'exploration du vaste arrière-pays d'Al Zubarah afin de localiser, décrire et catégoriser les établissements et les activités, notamment la gestion de l'eau, l'agriculture et l'acquisition d'autres ressources, alors qu'Al Zubarah était florissante, et des preuves d'installation à des périodes plus anciennes ;
- 3 La classification, la documentation et l'étude de la matière culturelle découverte au cours des fouilles, qui a donné un aperçu de la vie économique et culturelle de la ville et de la région, notamment le commerce intensif dans le Golfe et au-delà.

Ces travaux ont permis de replacer Al Zubarah dans un contexte culturel plus large, dans lequel la ville se distingue clairement comme étant la manifestation la plus importante et la mieux préservée des petits États indépendants qui se sont développés dans la région du Golfe et qui formaient la base des États modernes actuels.

Le bien comprend les éléments suivants :

- Murs d'enceinte de la ville
- Vestiges des palais, maisons, souks et édifices religieux
- Port et traces d'échanges et de commerce
- Canal et murs de protection
- Cimetières
- Qal'at Murair et la gestion de l'eau
- Fort d'Al Zubarah
- Liens avec l'arrière-pays

Murs d'enceinte de la ville

Il existe deux murs d'enceinte, dont celui extérieur représente la principale phase de développement de la ville, entre 1760 et 1811 apr. J.-C. Ce mur extérieur est construit en calcaire corallien brut et mortier de chaux et comprend vingt-deux tours circulaires qui étaient intégrées à la construction des maisons. Le mur intérieur, construit par la suite, moins haut, comprenait

onze tours et recouvre le tracé d'anciennes rues. Plusieurs kilomètres de ces murs sont préservés. Quelques tours ont été reconstruites.

De récents relevés aériens montrent qu'Al Zubarah semble faire partie d'un ensemble plus vaste d'installations et de fortifications – partiellement connu – s'étendant le long de la côte nord du Qatar dans la région d'Al Zubarah. Ce sujet doit être exploré plus à fond.

Vestiges des palais, maisons, souks et édifices religieux

Le plan urbain semble montrer une organisation urbaine en quartiers, des palais et des places à l'intérieur du mur d'enceinte extérieur.

La ville comprend deux ensembles palatiaux distincts, dont la forme se retrouve dans de nombreux sites du Golfe, par exemple à Masmak en Arabie saoudite ou à Jabrin, Oman. Toutefois, à Al Zubarah, ces palais font clairement partie du plan urbain et leur plan d'ensemble est entièrement préservé. Des parties des palais ont fait l'objet de fouilles archéologiques. À proximité des deux palais se trouvent deux grandes places publiques et un site de mosquée a été identifié sur un terrain jouxtant l'une d'elle. Dans les deux dernières années, des fouilles effectuées sur l'un des palais ont révélé son plan de forteresse avec des tours défensives circulaires hautes d'environ quatre mètres. La présence d'une famille influente peut être déduite de la découverte de pièces en porcelaine et en verre importées et d'une activité de chasse à la gazelle, souvent considérée comme réservée aux élites au pouvoir.

Le plan urbain montre clairement la subdivision en quartier. Entre 500 et 600 bâtiments ont été identifiés, suggérant une population d'environ 5 000 à 6 000 habitants. Les maisons à patios sont la forme architecturale la plus répandue. Nombre d'entre elles sont imposantes et possèdent des portiques, des halls d'entrée présentant parfois des traces d'une décoration ouvragée réalisée à l'enduit au plâtre qui reflète la prospérité de la ville.

Une maison à patios a été examinée en détail et a révélé son plan précis qui comprend plusieurs installations sanitaires, une pièce comportant 20 fours de cuisson, un espace pour la préparation du poisson. Non loin de là a été découverte une installation de production de sirop de date. À travers tout le site, il existe des traces de presses de dates de grande capacité associées à la production de sirop.

Près de la plage, des fouilles ont révélé des traces de maisons plus éphémères en bois et feuilles de palme (*barasti*), d'un type qui fut autrefois courant autour du golfe Persique et probablement associé à des pêcheurs ou des pêcheurs de perles.

En dessous de la phase architecturale du XVIII^e siècle a été découverte une couche épaisse de sable et de divers matériels culturels accumulés. Son analyse montre que cette phase d'occupation pré-architecturale fut dominée par des tentes et/ou des structures faites de palmes, sujettes à de nombreuses reconstructions et réparations. L'analyse des poteries indique que ces structures éphémères ne peuvent être très antérieures à la fondation de la ville.

Port et traces d'échanges et de commerce

Le port était protégé du côté nord par une avancée du mur d'enceinte qui se prolongeait dans l'eau sur une cinquantaine de mètres et était surmonté d'une tour. En 1895, des navires de guerre britanniques ont fait couler un grand nombre de boutres dans le port (voir Histoire ci-après) et leurs vestiges pourraient encore être conservés au fond.

Les fouilles réalisées au cours des deux dernières années à proximité du port ont révélé des détails sur le rôle central du commerce et des échanges.

Les fouilles d'une zone identifiée comme étant vraisemblablement un souk a confirmé ce rôle et révélé des ensembles d'entrepôts liés à l'activité du port. Dans ces entrepôts ont été trouvés des preuves de commerce, par exemple des poteries de Khunj (Iran), de la porcelaine bleue, une perle de verre et des poids pour la plongée en hématite, ainsi que des ateliers d'artisanat, en particulier la ferronnerie.

D'autres traces du commerce ont été trouvées dans la fouille de dépôts d'ordures dans lesquels ont été retrouvées des quantités considérables de noyaux de fruits et de déchets de graines indiquant des importations d'Inde et d'Iran.

Canal et murs de protection

Le canal est antérieur aux murs de protection car il a été en partie remblayé par le mur sud. Il s'écoule depuis Qal' at Murair jusqu'à la mer, une distance d'environ 1,76 km. Sa largeur est d'environ 20 mètres et sa profondeur varie entre 1,5 et 2,0 mètres. D'après les textes, il semble qu'il ait facilité le transport des marchandises en même temps qu'il ait assuré l'alimentation en eau. Les images prises par satellite suggèrent qu'il s'étendait à l'origine sur 300 mètres de plus vers l'intérieur des terres.

Deux murs de protection pratiquement parallèles avec des tours rondes disposées à intervalles réguliers se déploient depuis le mur d'enceinte extérieur de la ville vers l'intérieur des terres en direction du petit fort de Qal' at Murair. Le mur nord s'étend aujourd'hui sur 1,3 km, tandis que celui du sud s'étend sur environ 0,9 km. Tout deux ont été détruits au-delà d'une route moderne. Ces murs semblent avoir offert une protection pour un système d'alimentation en eau depuis Qal' at Murair.

Cimetières

En dehors de la ville, il reste des traces de trois cimetières.

Qal'at Murair et la gestion de l'eau

Ce fort a été construit en 1768 sur un promontoire surplombant la ville. Il a été détruit entre 1960 et 1970. Des vestiges de trois puits se trouvent à l'intérieur des murs d'enceinte du fort et il en existe d'autres en dehors du fort, sur l'escarpement. Des fouilles ont révélé une grande citerne à eau.

Reliés au fort, plusieurs enclos ont pu servir pour le bétail ou la culture des palmiers dattiers.

Fort d'Al Zubarah

À courte distance à l'intérieur des terres de la ville d'Al Zubarah et sans lien avec son développement, se trouve un petit fort intact, construit en 1938 pour servir de poste militaire et de police. Par sa forme et une partie de sa construction, il reflète la tradition de construction de forts autour du Golfe.

Liens avec l'arrière-pays

Au cours des deux dernières années, les travaux d'étude de l'arrière-pays désertique ont permis de comprendre les liens de la ville avec son environnement naturel et culturel. Ces travaux ont consisté à mener des études et dresser des cartes sur un rayon d'environ 25 km au nord et à l'est du bien, en particulier dans la zone tampon, et à réaliser des fouilles stratégiques sur un certain nombre de sites archéologiques choisis.

Ces travaux de recherche ont mis en évidence des établissements agricoles / pastoraux réunis autour de sources d'eau qui datent du début de la période islamique du VIIIe au XIe siècle. Ces établissements sont liés à la ville de Murwab au sud d'Al Zubarah. Ils se caractérisent par une ligne de structures rectangulaires parfois accompagnés d'une mosquée, souvent disposés sur plusieurs centaines de mètres le long d'une barre rocheuse ou sur une élévation au-dessus d'une plaine.

Les travaux de recherche se sont concentrés sur les établissements côtiers, en particulier Freiha juste au nord d'Al Zubarah, dont l'histoire longue et complexe est antérieure à celle d'Al Zubarah, et Ruwaidah, un grand établissement qui fut abandonné au début des années 1900. Des fouilles effectuées à Ruwaidah ont mis au jour une mosquée à six baies, une forteresse, des entrepôts et un mausolée près de la mer, des céramiques chinoises des XIIIe et XIVe siècles, qui indiquent que Ruwaidah est peut-être un des quelques sites qui conserve des vestiges importants antérieurs au XVIIIe siècle. Des fouilles ont montré un développement cyclique dans lequel des périodes de reconstruction succédaient à un déclin. Tous les établissements côtiers étaient fortifiés, comme Al Zubarah. Tous semblent avoir eu des liens étroits avec d'autres plus petits

établissements de l'intérieur des terres qui assuraient peut-être l'approvisionnement en eau et d'autres services, comme l'élevage.

Zone tampon

Le bien est entouré d'une vaste zone tampon d'une superficie de 7196,4 hectares qui s'étend à la fois sur l'arrière-pays et sur le grand récif corallien au large d'Al Zubarah.

Histoire et développement

Les traces d'installations anciennes sont rares dans le nord du Qatar, bien que des exemples d'art rupestre et de tumulus bas témoignent d'une possible occupation saisonnière, peut-être liée à la pêche ou au pastoralisme à l'époque préhistorique. Les premières périodes historiques de la région sont associées à l'élevage des chevaux et des chameaux.

Ce n'est qu'à partir du IXe siècle, à la fin de l'époque abbasside, que des preuves d'installation significatives commencent à apparaître. À partir du IXe siècle, la zone devint plus densément peuplée, peut-être en raison du commerce des perles, bien que la plupart des installations ne se trouvent pas sur la côte. Les établissements côtiers ont commencé à se développer en grand nombre entre le XIVe et le XVIIIe siècle. Ils étaient fortifiés et reflétaient une exploitation intense des ressources marines, notamment la pêche des perles.

Les récents relevés aériens et les dernières fouilles réalisées dans l'arrière-pays d'Al Zubarah ont largement amplifié et confirmé la description du site. Les recherches ont permis d'identifier de nombreux gros villages, hameaux et sites de campement dans l'arrière-pays et sur la côte qui sont apparus à partir du IXe siècle.

Al Zubarah semble avoir été fondée au XVIIIe siècle en raison d'une migration Utub venant du Koweït. L'exploitation des perles est suggérée être une raison de cette migration. Bien qu'Al Zubarah fut une ville nouvelle développée sur le site d'un petit établissement rural, elle s'insère dans un paysage rural peuplé avec lequel elle a eu, semble-t-il, des relations symbiotiques. Elle entretenait probablement aussi des relations de compétition avec des villes côtières telles que Freiha, Ruwaidah, et Fuwairit – comme le montre les fortifications.

Al Zubarah se développa rapidement avec un afflux de marchands de Bassora et d'autres encore du Koweït, attirés par son statut de « ville franche ». Dans les années 1770, Al Zubarah était le plus grand établissement du golfe Persique.

Des conflits éclatèrent avec le gouverneur perse de Bahreïn, entraînant plusieurs escarmouches. En 1783, le Koweït conquiert Bahreïn, permettant à la famille Utub des Al-Khalifa d'étendre son influence sur Bahreïn. Les Al-Khalifa indépendants firent successivement allégeance à Oman, à l'Iran et aux factions wahhabites

montantes en Arabie centrale. L'instabilité régionale conduisit le sultan d'Oman à lancer une attaque sur Al Zubarah en 1811 et la ville fut détruite par le feu.

Un tiers seulement de l'établissement fut réoccupé et Al Zubarah fut éclipsée par d'autres villes. En 1895, à la suite de son engagement dans un conflit entre les Ottomans et Bahreïn, que soutenait l'Empire britannique, au cours duquel 44 boutres furent coulés dans le port, l'établissement fut largement abandonné.

Au cours des deux dernières années, des travaux de recherche intensifs ont été menés sur l'identification de ressources documentaires qui devraient livrer des informations plus détaillées sur l'histoire commerciale et politique d'Al Zubarah. L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'approfondir l'étude de ce corpus limité, inégal et cependant complexe.

Il y a eu plusieurs campagnes de fouilles sur le site d'Al Zubarah, dirigées par le QMA (*Qatar Museums Authority*) et son prédécesseur. La première s'est déroulée au début des années 1980 et la seconde entre 2002 et 2003. Elles avaient concerné une très petite partie du site (2,5 %). En 2009, le projet QIAH (*Qatar Islamic Archaeology and Heritage Project* - Projet patrimoine et archéologie islamique du Qatar) a été lancé conjointement par le QMA et l'Université de Copenhague. Ce programme de dix ans vise à mener des recherches sur le site et son arrière-pays et à préserver ses fragiles vestiges. En l'espace de deux campagnes, 2010-11 et 2011-12, des progrès importants ont été réalisés comme décrit ci-dessus.

Ces progrès ont eu un impact considérable sur la compréhension de la manière dont Al Zubarah est liée au patrimoine islamique et arabe de son arrière-pays.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse comparative du dossier de proposition d'inscription d'origine est basée sur la comparaison avec d'autres centres du commerce perlier du Qatar, du Golfe et du monde. Elle propose aussi des comparaisons avec d'autres villes marchandes déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

Des comparaisons ont été établies avec deux sites inscrits dans le Golfe, Qal'at al-Bahreïn – ancien port et capitale de Dilmun, Bahreïn (2005, critères (ii), (iii) et (iv)), et Terre de l'encens, Oman (2000, critères (iii) et (iv)), ainsi qu'avec les Ruines de Loropéni, Burkina Faso (2009, critère (iii)), et la Mine d'argent d'Iwami Ginzan et son paysage culturel, Japon (2010, critères (ii), (iii) et (v)). Ces exemples font apparaître des similitudes plutôt que des différences, conduisant à la conclusion que tous offrent une vision convaincante des réseaux commerciaux.

L'analyse établit que, depuis des « millénaires », le centre de l'industrie perlière mondiale était le golfe Persique qui fournissait 60 % à 70 % des perles du monde. Néanmoins, il existe d'autres centres en Inde et au Sri Lanka, aux Philippines et dans les Caraïbes. Au Sri Lanka, les constructions ont recouvert les ports et les sites traditionnels d'exploitation de la perle. À Jolo, dans l'archipel des Sulu aux Philippines, les vestiges d'une ancienne grande ville fortifiée furent apparemment bombardés en 1973 pendant une période d'instabilité politique et il est difficile d'obtenir des informations sur son état actuel. La grande ville perlière (et plaque tournante de l'esclavage) de Nueva Cadiz, Venezuela, établie par les Espagnols, fut abandonnée en 1541 après un tremblement de terre et un tsunami, et ses ruines sont actuellement laissées à l'abandon, certaines parties étant recouvertes de structures modernes.

Dans le golfe Persique, un groupe de villes sont identifiées qui étaient des centres du commerce perlier entre le milieu du XVIIe et le XIXe siècle, lorsque la géopolitique complexe de la région conduisit à la création ou à la reconstruction de nombreux établissements en réponse, en particulier, à l'arrivée de la tribu Utub venant d'Arabie, ainsi qu'à la rivalité entre certains centres de pouvoir.

Sur la rive perse se trouvent Nakhilu, Bandar Lengeh, Bandar Abbas et Bouchir. Seul Bandar Lengeh survit en tant que petite ville marchande qui n'a pas été complètement réaménagée.

Au fond du Golfe se trouvent la ville de Koweït, Qatif, Awal (l'actuelle Manama) et Muharraq, (dont une partie a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2012, sous l'intitulé *Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire*) et qui tous, hormis Muharraq, ont vu leur ancien centre commercial effacé par un développement urbain ultérieur.

Dans le sud du Golfe se trouvent Mascate, Jazirat al Hamra, Dubaï et Abu Dhabi. Dans tous ces lieux, à l'exception de Jazirat al Hamra, toute trace des activités du commerce perlier a disparu. Jazirat al Hamra a été abandonnée dans les années 1970 et, à l'époque, présentait tous les aspects d'une ville commerçante du début du XXe siècle qui, contrairement à Al Zubarah, n'avait pas été détruite par le feu. Toutefois, le site souffre aujourd'hui de la pression foncière et du manque d'entretien qui ont provoqué des changements importants.

Au Qatar, il existait quelques établissements côtiers associés à l'activité perlière, comme Huwella et sa proche voisine Fuwairit et Al Bida près de Doha. Les premières ont été démolies au début du XIXe siècle et la troisième a été absorbée par Doha.

Les conclusions de l'analyse comparative sont que les établissements du Golfe « apportent des informations intéressantes mais limitées sur le commerce perlier du Golfe et son rôle dans la culture marchande mondiale.

Les vestiges matériels de ces sites sont en mauvais état, voire inexistant, et sont dans tous les cas coupés de l'arrière-pays qui les soutenait. L'urbanisation incontrôlée et une protection minimale ont malheureusement conduit à la destruction, à la perte ou à la négligence de nombre de ces sites. »

L'ICOMOS note que, tel qu'il est présenté dans le dossier de proposition d'inscription, comparé à d'autres sites d'activités perlières dans le Golfe, Al Zubarah présente effectivement un ensemble plus complet de vestiges archéologiques urbains. Il faut toutefois remarquer que certains des autres sites perliers du Moyen-Orient possèdent une architecture plus intacte, « encore debout » et intégrée, par rapport à Al Zubarah.

Dans le premier dossier de proposition, l'analyse comparative mettait en lumière le fait qu'Al Zubarah demeurait une ruine intacte dans son paysage qui, en tant que telle et sur la base d'une étude approfondie, comme suggéré par ailleurs, pourrait éventuellement être considérée comme un modèle d'établissement côtier dans le Golfe, compte tenu de ses relations avec les villages du désert et de l'utilisation de l'arrière-pays désertique au fil du temps. À la suite des deux dernières campagnes de recherches, les relations entre Al Zubarah et son arrière-pays se sont clarifiées, de même que la distinction entre le *Site archéologique d'Al Zubarah* et les villes concurrentes du Golfe.

Al Zubarah peut aujourd'hui être considérée comme la représentation d'une ville perlière et marchande du XVIIIe et du XIXe siècle. La grande majorité des vestiges physiques témoignant de cette période a disparu sous le développement urbain massif du XXe siècle.

D'autres exemples importants de villes comparables (Abu Dhabi, Koweït, Dubaï, Ras al-Khaimah, Muharraq, Bushehr etc.) sont si densément construits et modifiés que leur ancienne forme urbaine ne saurait être restituée.

L'ICOMOS considère qu'Al Zubarah, en raison de son abandon en faveur de Doha, a survécu en tant que ville intacte et peut aujourd'hui être considérée comme un exemple authentique et incomparable d'établissement commerçant dans le Golfe à une période cruciale de l'histoire de la région.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Al Zubarah est la ville des XVIIIe et XIXe siècles la plus complète et la mieux conservée du Golfe qui reflète les activités perlière, marchande et de pêche.
- La ville a joué un rôle central dans la phase historique du développement de l'industrie perlière, car elle représentait un des plus actifs et importants ports de commerce international de la région.
- Le site reflète l'histoire de la migration tribale dans le Golfe persique, car il fut fondé par des marchands venant du Koweït et de Bassora à la recherche de perles.
- Al Zubarah représente aussi un mode unique d'occupation d'un écosystème désertique fragile qui inclut un système particulier de gestion de l'eau.
- Le port était le plus important nœud commercial du Golfe, reliant l'océan Indien à l'Arabie et à l'Asie occidentale et mettant en lumière la manière dont le commerce et les échanges créaient des liens entre les hommes de l'Est et de l'Ouest sur un plan économique, social et culturel.
- Les ruines d'Al Zubarah représentent un plan urbain complet d'une ville perlière et marchande des XVIIIe et XIXe siècles du Golfe.

Depuis le premier dossier de proposition, le Projet patrimoine et archéologie islamique du Qatar (QIAH), au travers d'un ensemble d'études et de fouilles ciblées dans la ville et son arrière-pays, a fourni des détails importants sur la manière dont la ville s'est développée, l'origine de sa prospérité et sa relation à d'autres nœuds commerciaux de la côte et à son arrière-pays.

Al Zubarah fut un établissement florissant sur une période d'une cinquantaine d'années du fait de sa position sur la côte et de son port fortifié ; sa prospérité provenait de la pêche, du commerce, de l'exportation des perles et de l'importation de matières premières de grande valeur, de provenance aussi lointaine que la Chine ou l'Inde.

Les dernières recherches ont permis de clarifier la manière dont Al Zubarah représente une tradition urbaine côtière qui remonte à plusieurs siècles. Al Zubarah se place dans le contexte d'une longue série de villes commerçantes prospères qui se sont développées depuis le début de la période islamique, autour du IXe siècle, le long de la côte de ce qui est aujourd'hui le Qatar, et dans d'autres parties du Golfe, toutes traduisant une tradition de pêche perlière et l'existence de flux commerciaux sur de longues distances entre le Golfe et l'Océan Indien.

Une image claire émerge actuellement, qui place Al Zubarah comme quasiment l'ultime lieu d'une activité commerciale côtière florissante basée sur les perles et le commerce dans cette partie du Golfe. De plus, la taille de la ville et sa relation avec l'arrière-pays désertique peut encore être appréciée d'après ses ruines.

L'ICOMOS considère qu'Al Zubarah peut être considérée comme un témoignage exceptionnel d'une

tradition perlière et commerçante qui a fait vivre les principales villes côtières de la région depuis le début de la période islamique et avant le début du XXe siècle.

Al Zubarah reflète spécifiquement l'essor particulier de cette tradition au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle hors d'une domination impériale (ottomane, européenne ou perse). Elle était l'une des villes parmi une série de créations urbaines qui réécrivaient la carte politique et démographique du Golfe aux XVIIIe et XIXe siècles.

En raison de sa durée de vie très courte et de l'absence d'occupation ultérieure suffisamment importante, sa configuration urbaine reste presque complète, de même que son arrière-pays désertique avec ses petits établissements satellites disséminés dans le désert et avec lesquels elle entretenait vraisemblablement des relations symbiotiques.

Al Zubarah est un ensemble architectural et un paysage qui représente un exemple de fondation d'une ville-État arabe indépendante qui perdure aujourd'hui.

Cet ensemble architectural représente la phase durant laquelle des groupes tribaux arabes se sont installés sur la côte du Golfe persique et ont fondé de nouvelles villes stables et prospères, dont la plupart se sont ensuite transformées en États qui existent encore aujourd'hui.

L'établissement d'Al Zubarah et les établissements ruraux qui soutenaient la ville principale par un approvisionnement en eau ou en bovins, présentent une image vivante d'une petite « ville-État » du Golfe et des liens qu'elle entretenait avec son arrière-pays désertique et d'autres centres marchands de la côte.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité du site d'Al Zubarah suppose de déterminer à quel point ses vestiges rassemblent tous les attributs d'une valeur universelle exceptionnelle potentielle.

Al Zubarah est restée en ruines après sa destruction en 1811. Seule une petite partie de la ville d'origine a été réoccupée à la fin du XIXe siècle. Il en résulte que l'aménagement urbain du XVIIIe siècle a été presque entièrement préservé *in situ*.

Le site proposé pour inscription comprend la totalité de la ville et son arrière-pays immédiat, tandis que la zone tampon englobe une partie bien plus vaste du désert environnant. Les limites du bien comprennent par conséquent tous les attributs qui expriment la localisation et les fonctions du site.

Les vestiges physiques sont très vulnérables à l'érosion, autant ceux qui n'ont pas été perturbés par des fouilles que ceux qui ont été fouillés. Toutefois, les études et les expériences approfondies, menées actuellement ou lors des quelques saisons passées, traitent la stabilisation

optimale et l'approche de la protection. Le site est entièrement entouré d'une solide barrière.

L'intégrité de l'environnement du site est adéquatement protégée.

Authenticité

Évaluer l'authenticité suppose de déterminer dans quelle mesure les attributs sont capables de traduire clairement la valeur.

Seule une petite partie de la ville a été fouillée en trois phases : au début des années 1980, entre 2002 et 2003, et depuis 2009.

Les travaux de restauration effectués dans les années 1980 impliquaient quelques reconstructions de murs et, dans certains cas, l'utilisation de ciment qui a eu un effet destructeur. Le manque d'entretien du site avant 2009 a entraîné une dégradation importante des murs exposés. L'authenticité des vestiges révélés par les premières fouilles est, dans une certaine mesure, compromise. Mais ceux-ci ne représentant qu'un très faible pourcentage de l'ensemble des vestiges, l'impact global reste limité.

Depuis 2009, les nouvelles fouilles sont systématiquement enfouies sous le sable. Depuis 2011, un projet vise à stabiliser les murs grâce à des méthodes conçues après des essais et des recherches utilisant les dernières technologies disponibles. Ces méthodes devraient permettre de fouiller des zones à consolider afin de les rendre visibles.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (v).

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la ville abandonnée d'Al Zubarah est un témoignage unique de la tradition perlière et commerçante du golfe Persique aux XVIIIe et XIXe siècles et est le seul site à avoir conservé un plan urbain complet d'une ville perlière et marchande d'Arabie.

L'ICOMOS considère que les travaux de recherche entrepris au cours des deux dernières années depuis la soumission de la première proposition d'inscription permettent de mieux comprendre la manière dont Al Zubarah s'est développée et ses liens avec d'autres établissements marchands et son arrière-pays. Il émerge de ces travaux que la valeur d'Al Zubarah en tant que vestige presque intact d'une ville complète démontre l'aboutissement et l'épanouissement d'une

longue tradition perlière et marchande qui fit vivre les grandes villes côtières de la région depuis le début de la période islamique, ou des temps plus reculés, jusqu'au XXe siècle.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère n'a pas été suggéré dans le dossier de proposition d'inscription révisé, mais l'ICOMOS considère que le complément d'information présenté suggère qu'il pourrait être justifié.

Al Zubarah, en tant que ville fortifiée liée à des établissements de son arrière-pays donne une image de la série de créations urbaines qui a réécrit la carte politique et démographique du Golfe aux XVIIIe et XIXe siècles par sa construction sur un site stratégique de la région en tant que nœud commercial.

Al Zubarah peut donc être considérée comme un exemple des petits États indépendants qui furent créés et qui prospérèrent aux XVIIIe et XIXe siècles indépendamment de la domination des empires ottoman, européen et perse.

Cette période peut aujourd'hui être considérée comme une phase importante de l'histoire humaine, lorsque furent fondés les États du Golfe qui existent toujours.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le site archéologique d'Al Zubarah apporte un témoignage unique sur l'interaction humaine à la fois avec la mer et avec l'environnement hostile du désert. Les poids des pêcheurs de perles, la description des boutres et les céramiques importées montrent comment la ville s'est développée par les échanges et le commerce et à quel point les habitants de la ville étaient liés à la mer.

L'ICOMOS considère que les fouilles et recherches menées ces deux dernières années à Al Zubarah et dans son arrière-pays ont renforcé la compréhension que l'on a des traditions perlières et marchandes et leur contexte historique qui ont prévalu le long de la côte du Golfe persique. Elles ont aussi renforcé la compréhension que l'on a des formes aujourd'hui abandonnées d'exploitation traditionnelle du désert et de la mer, tels que les nasses à poissons, les puits et les

activités agricoles qui assuraient la vie dans les villes côtières.

Non seulement le site archéologique d'Al Zubarah est relativement peu touché par les occupations ultérieures et le développement moderne, mais le paysage environnant est aussi relativement intact.

L'ICOMOS considère que le paysage urbain d'Al Zubarah, son paysage marin et son arrière-pays ne sont pas intrinsèquement remarquables ou uniques par rapport aux autres établissements du Golfe ; ils ne sont pas non plus l'objet de techniques de gestion des terres originales ou inhabituelles. Ce qui fait d'eux qu'ils sont exceptionnels est le témoignage qu'ils apportent du fait du complet abandon du site depuis trois générations. Ils sont ainsi appréhendés comme un témoignage fossile de la manière dont les villes côtières tiraient leurs ressources de la mer et de l'arrière-pays désertique à une époque donnée.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (iii), (iv) et (v).

4 Facteurs affectant le bien

Pressions dues au développement

Le site se trouve dans une zone désertique relativement isolée. Toutefois, bien qu'il soit resté largement éloigné de toute pression due au développement depuis son abandon, de grands projets d'infrastructures prévus pourraient commencer à changer complètement le cadre global du site.

Une chaussée Qatar-Bahreïn de 40 km et un pont étaient prévus à quelques kilomètres au sud du site archéologique d'Al Zubarah. Cela aurait pu avoir un impact négatif sur l'intégrité du site qui se trouve actuellement dans un paysage désertique ouvert.

Les autorités Qatariennes ont désormais décidé de déplacer le tracé de la chaussée de quelques kilomètres au sud de la zone tampon afin de réduire son impact visuel. Un grand échangeur et un poste de douane prévus au sud-ouest de la zone tampon ont également été déplacés plus à l'est.

Une évaluation archéologique de l'impact du projet « Chaussée et pont de l'amitié » Qatar-Barhain a été entreprise en 2008-2009. Ce projet est aujourd'hui à l'arrêt et il n'est prévu aucune date de démarrage de sa construction. Les États parties déclarent qu'une nouvelle étude d'impact sur le patrimoine sera missionnée si jamais le projet était réactivé.

Un autre grand projet de développement d'infrastructures à Madinat Ash Shamal, au nord-est de la zone tampon (Projet QIAH), est lié à la Coupe du monde de la FIFA en 2022. La mission de l'ICOMOS a été informée que ce projet n'empiéterait pas sur le site ni sur la réserve de biosphère d'Al Reem ni sur le parc du patrimoine national du nord du Qatar, car toutes ces zones sont protégées par la loi. Les spectateurs du stade d'Ash Shamal arriveront de Doha par la principale route côtière orientale et la chaussée Bahreïn-Qatar au sud, produisant un impact minimal sur le site.

Le développement et la promotion d'Al Zubarah comme attraction touristique majeure pourrait attirer un grand nombre de visiteurs, en particulier pendant l'hiver. L'effet d'un tourisme de masse incontrôlé sur le tissu archéologique du site pourrait menacer l'intégrité des fragiles vestiges subsistants. Dans sa première évaluation, l'ICOMOS considérait que ces sujets d'inquiétude devaient être traités par une stratégie touristique distincte, comme l'envisage le plan de gestion (voir ci-après).

Dans le dossier de proposition d'inscription révisé, il est signalé que le projet QIAH avait déjà lancé les premières phases de développement d'une stratégie du tourisme. Depuis 2011, le projet QIAH a commencé le processus de développement progressif du site pour recevoir les visiteurs, en particulier les élèves des écoles.

Les dures conditions climatiques du désert au nord-ouest du Qatar et les processus d'érosion causés par la mer et le vent menacent, avec le temps, la survie du tissu archéologique du site.

L'élévation du niveau de la mer résultant du réchauffement de la planète pourrait aussi menacer le site. Le fait que la ville d'Al Zubarah soit construite au bord de la mer et qu'elle soit entourée sur trois côtés d'un *sabkha* la rend vulnérable.

L'ICOMOS considérait dans sa première évaluation qu'il convenait de répondre à de tels défis par une stratégie de conservation du site qui définites quelles interventions sont possibles et souhaitables. Cette stratégie est aujourd'hui en place (voir ci-après).

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont la nature extrêmement fragile des vestiges archéologiques et le développement possible d'importantes infrastructures qui pourraient avoir un impact négatif sur la relation entre la ville et son paysage désertique.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription comprend la totalité des vestiges de la ville d'Al Zubarah, avec ses structures et éléments associés de l'arrière-pays.

La zone tampon entourant le site comprend une vaste zone de paysage dans laquelle se trouvent différents sites archéologiques : Qal'at Shuwail, Helwan, Gebel Freiha et le village abandonné de Ain Muhammad. La zone tampon s'étend dans la mer, renfermant la zone du port ainsi qu'un grand récif corallien.

La zone tampon est entourée au sud et au sud-ouest par la réserve de biosphère d'Al-Reem, sa zone tampon et les zones de transition marine et terrestre (environ 200 000 ha). Cela offre au site archéologique d'Al Zubarah une « zone tampon » supplémentaire opportune pour contrôler tout futur développement urbain dans la région et protéger l'environnement naturel plus large du site.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont appropriées.

Droit de propriété

Le site archéologique d'Al Zubarah est la propriété du gouvernement.

Protection

Al Zubarah est classé comme site archéologique selon la Loi sur les antiquités no. 2 de 1980 et son amendement, la Loi no. 23 de 2010. En tant que tel, c'est un bien légalement protégé.

La zone tampon est aujourd'hui légalement approuvée par le ministère de la municipalité et de l'urbanisme du Qatar. Cela signifie qu'aucun permis ne sera accordé pour aucun développement économique ou projet de construction dans la zone tampon.

La réserve de biosphère d'Al Reem et le parc du patrimoine national du nord du Qatar, où se trouve le site archéologique d'Al Zubarah, ont le statut de zones protégées par la loi. Ces deux entités étendent effectivement la protection au cadre global du site et seront cruciales pour assurer que tout développement régional, en particulier de Madinat Ash Shamal, respectera la protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel de la région.

Le plan de structure de Madinat Ash Shamal a déjà été soumis mais pas encore approuvé. Ce plan protégerait le site de tout empiètement urbain du côté nord-est. Cela concerne les propositions de grands projets de développement d'infrastructures liées à la préparation de la Coupe du monde de la FIFA en 2022. Le plan devrait être approuvé en 2013.

De plus, le plan directeur national du Qatar (QNMP) stipule que la protection des sites culturels, dont le *site archéologique d'Al Zubarah* est le plus important, est d'une importance cruciale pour tout le Qatar (Politique BE 16). Les « zones de conservation » sont définies afin d'assurer cette protection et les mesures spécifiques stipulent expressément que cela concerne la région côtière du Nord du Qatar (zone de protection côtière) et la zone comprise entre Al Zubarah et Al Shamal (zone de conservation d'Al Shamal). Le plan précise aussi que la croissance sera limitée par les zones protégées et que le réseau routier prévu évitera la zone tampon.

Le plan de gestion définit de nouvelles politiques pour la protection du patrimoine culturel du Qatar, dont certaines sont encore à l'étude. Parmi celles-ci, la stratégie de développement national de 2011 et le plan directeur du Qatar de 2011. D'autres plans à l'étude concernent le cadre de développement national du Qatar et les plans municipaux, de la ville et de ses environs.

Étant donné la nature ouverte de l'environnement plus large du site et les grands projets de développement envisagés, il est nécessaire de garantir que la mise en place de mécanismes permettra d'étudier l'impact des grands projets situés en dehors de la zone tampon sur le site.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection du bien seront appropriées lorsque le plan de structure de Madinat Ash Shamal aura été officiellement approuvé en 2013.

Conservation

Lors de la première proposition d'inscription, l'ICOMOS avait noté que la conservation et la consolidation des structures archéologiques d'Al Zubarah subsistantes et nouvellement exposées posaient un défi majeur car elles étaient extrêmement vulnérables à la détérioration sous l'effet des conditions environnementales difficiles.

Les premiers travaux de conservation sur le site avaient été effectués dans le sillage des premières fouilles archéologiques dans les années 1980. Ils visaient essentiellement des bâtiments mis au jour et des segments du mur extérieur de la ville. Des vieilles pierres ont été utilisées pour reconstruire des parties de murs tandis que d'autres murs ont été reconstruits à grande échelle. Le mortier utilisé pour ces travaux était essentiellement à base de ciment (au lieu de la chaux plus souple des murs d'origine) et le couronnement des murs a été enduit d'une couche de ciment. Après une trentaine d'années de négligence, ces matériaux trop durs ont entraîné une détérioration significative des murs exposés autour et en dessous du mortier de ciment et provoqué des effondrements de structures.

En 2009, le projet QIAH fut lancé. Il s'agit d'une initiative sur dix ans concernant la recherche, la conservation et le patrimoine, entreprise conjointement avec l'Université de Copenhague, consacrée à l'étude du site, à la

préservation de ses vestiges fragiles et à la présentation du site au public.

Les premières phases du projet ont couvert la documentation en recourant aux techniques modernes du balayage laser 3D et à d'autres techniques plus traditionnelles, afin de fournir une évaluation complète de l'état de conservation de la zone fouillée antérieurement, et un excellent inventaire et catalogue de l'état de conservation de deux parties du site, l'une concernant les parties exposées du mur d'enceinte, avec une analyse préliminaire du mortier et du plâtre.

À l'époque de la première proposition d'inscription, l'ICOMOS notait qu'il n'existait pas de stratégie de conservation définie. Cela dépendait des résultats d'une série d'études et d'expériences de conservation.

La proposition d'inscription révisée présente les résultats de ces travaux menés au cours des deux dernières années.

Le projet a mis au point une stratégie de conservation qui :

- 1 protégera et renforcera les structures afin de les préserver pour les générations futures ;
- 2 permettra d'accueillir un quota annuel de visiteurs ;
- 3 sera une stratégie durable qui, en plus de la protection des vestiges archéologiques, fera de ces derniers un support capable d'expliquer l'histoire de la ville.

La nouvelle stratégie a introduit une approche différente pour la stabilisation des vestiges archéologiques. Elle a abandonné la technique de stabilisation des murs de pierre par l'application d'une couche de mortier à la chaux sur tous les vestiges debout à une approche nouvelle ciblant les mortiers à base de terre.

La nouvelle stratégie consiste à refaire les enduits de surface des murs afin de protéger les structures en pierre de l'érosion. De plus, on différencie les faces et le sommet des murs par une bordure en double épaisseur séparant le haut de la face du mur et le couronnement inégal du sommet du mur. Le traitement des surfaces et les caractéristiques visuelles des nouveaux enduits à la chaux se rapprochent des processus de construction historiques.

La nouvelle stratégie entraîne aussi dans une certaine mesure la reconstruction de structures, notamment la restitution d'éléments architecturaux tels que les façades, les niches, les rebords et les encadrements de portes. La consolidation des enduits anciens comprend la stabilisation des surfaces exposées, la réparation des fissures et des joints, le remplissage des trous et la solidarisation d'éléments qui menacent de tomber. En résumé, la nouvelle stratégie de conservation est spécialement adaptée aux caractéristiques de la construction en terre.

Il est reconnu que, en raison des conditions environnementales et de la composition des bâtiments historiques, ces travaux ne peuvent pas stopper complètement la détérioration et qu'un programme d'entretien et de suivi régulier est requis.

Les mesures de protection et de conservation entreprises en 2012 impliquent aussi la mise en œuvre de solutions permettant de réduire l'impact des visiteurs et des véhicules autour et dans le site, à savoir la construction de trois chaussées surélevées pour les visiteurs, dont l'une est achevée.

Le projet a produit un *Livret de la conservation* comportant trois parties principales :

1. Introduction, 2. Concept de la conservation et 3. Manuel de la conservation.

L'introduction présente l'histoire et l'archéologie d'Al Zubarah, les conditions climatiques et environnementales, l'information sur les matériaux de construction et des généralités sur la détérioration des vestiges d'Al Zubarah.

Le Concept de la conservation présente l'examen et l'évaluation des travaux de consolidation réalisés et fournit des exemples d'éléments architecturaux caractéristiques comme base de bonne pratique.

La troisième partie, le Manuel de conservation, propose des instructions techniques organisées en « fiches méthodologiques » qui résument chaque aspect des travaux de conservation.

Le manuel commence par les thèmes de la santé et de la sécurité sur le site, le traitement de matériaux particuliers, puis décrit pas à pas les travaux de conservation et de consolidation. Chaque étape est accompagnée d'images et de textes. Des documents et des rapports sur ces thèmes sont présentés en annexe.

Parallèlement, des travaux de conservation se déroulent dans le fort moderne en préparation de son utilisation comme centre des visiteurs. Un autre manuel de conservation : Le Fort d'Al Zubarah, est en préparation et traitera la conservation des techniques de construction traditionnelles dont les exemples seront exposés au Fort. Ce projet sera achevé en 2014.

L'ICOMOS considère que le défi de la conservation de vestiges extrêmement vulnérables dans un climat hostile est immense. L'approche de la conservation qui a été adoptée, basée sur l'étude, l'analyse et l'expérimentation, est d'une grande qualité, comme l'est la mise au point d'un Manuel de la conservation qui permet de mettre les recherches, les analyses et la stratégie de conservation adoptée à la disposition de tous, de manière simple, facilement accessible et cependant hautement professionnelle.

Un groupe d'experts rassemblés au sein du Groupe de stratégie pour la conservation du patrimoine se réunit au moins trois par an afin de suivre les activités de conservation et d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie de conservation.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien est fragile, reflétant les faiblesses inhérentes aux vestiges archéologiques dans un climat maritime et désertique hostile et quelques interventions passées ; le développement du Manuel de la conservation basé sur de nombreuses recherches et analyses est une approche admirable.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La responsabilité de la gestion du site revient au Département des antiquités sous l'autorité du QMA (l'Autorité des musées du Qatar), lui-même placé sous l'autorité directe de l'Amiri Diwan (bureau de l'émir du Qatar).

L'unité de gestion du site est pleinement opérationnelle depuis 2010-2011. Jusqu'en 2015, cette unité sera dirigée conjointement par le projet QIAH et le QMA. Un gestionnaire de site nommé par le QIAH travaille en collaboration avec un gestionnaire de site adjoint nommé par le QMA (poste créé en 2011). Il y a 14 gardiens sur le site, dont 2 à l'entrée principale et trois équipes de 4 gardiens patrouillent sur le site et son périmètre dans la journée.

Un programme de formation aux techniques de la conservation a débuté en 2011-2012 destiné à certains personnels. Au cours des trois prochaines années, ce programme va former le personnel à toutes les activités de restauration entreprises sur le site.

Un Comité national pour le site a été établi en juin 2011 et a tenu sa première réunion en octobre 2011. Il est composé de représentants des différents groupes de parties prenantes, notamment la communauté locale, différents ministres et les universités du Qatar et de Copenhague, il est présidé par le vice-président du QMA. Son objectif est de faciliter le dialogue et de conseiller le QMA sur la protection et le suivi du site.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan de gestion pour le site a été soumis en janvier 2012, en remplacement de la version plus courte soumise avec le premier dossier de proposition d'inscription.

Le plan de gestion expose clairement les menaces qui pèsent sur le site du fait d'un tourisme incontrôlé et du manque de capacités de conservation du patrimoine.

Il est prévu que le plan de gestion sera mis en œuvre en trois phases sur une période de neuf ans. La première phase (2011-2015) est axée sur les fouilles archéologiques, la conservation et la préparation d'un plan directeur pour le développement du tourisme, comprenant la planification et la conception d'un centre pour les visiteurs qui devrait ouvrir en 2015 et le renforcement des capacités ; la seconde phase (2015–2019) est une stratégie à moyen terme pour la présentation et le renforcement des capacités qui comprendra des recherches archéologiques supplémentaires ; pendant la troisième phase (2019 et après) le QMA prendra l'entière responsabilité de la gestion du site qui devrait, d'ici là, être conservé et présenté.

Le projet QIAH était également chargé de développer le plan directeur du patrimoine pour la totalité du nord du Qatar, une zone comprise entre Al Zubarah et Madinat Ash Shamal qui inclut des villages abandonnés et d'autres sites archéologiques. Une proposition de ce plan directeur sera développée pendant la première phase.

La création du plan de gestion a permis au QMA de négocier et de mettre en œuvre le contrôle du patrimoine et d'empêcher ou de modifier des projets de développement inappropriés, comme la modification du tracé du projet de la chaussée Bahreïn-Qatar, et d'imposer des restrictions sur le développement de Madinat Ash Shamal en direction d'Al Zubarah dans le Sud-Ouest. Toutefois, l'ICOMOS considère qu'une vigilance continue sera nécessaire afin de s'assurer que ces projets ne compromettent pas le site.

Comme l'envisageait le plan de gestion, un système de mentorat QIAH-QMA visant à renforcer les capacités dans le domaine du patrimoine au Qatar a été lancé en 2012.

Une nouvelle série de panneaux d'interprétation destinés aux visiteurs est prévue. Ces panneaux seront mis au point au cours des trois prochaines années (2013-2015). Une série supplémentaire de panneaux d'interprétation essentiellement destinés à l'éducation des élèves des écoles sera aussi créée.

Le fort d'Al Zubarah de 1938 sera transformé en centre des visiteurs pour présenter le patrimoine culturel et naturel d'Al Zubarah et du nord-ouest du Qatar. La mission de l'ICOMOS a été informée qu'une étude de faisabilité était en cours sur les lieux possibles d'implantation d'un plus grand centre de visiteurs pour la totalité de la région nord-ouest du Qatar. Un des sites proposés est le village abandonné d'Ain Muhammad au nord, juste à l'extérieur de la zone tampon. Le plan de gestion apporte des informations supplémentaires sur l'approche à faible impact de ce projet.

La gestion des risques sera abordée lors de la première mise à jour du plan de gestion en 2015.

Le plan de gestion détaille les ressources attribuées à Al Zubarah pour une période de trois ans (2008 – 2009). Ceux-ci s'élèvent à 400 millions de dollars.

La gestion du bien évolue en fonction de l'évolution du projet QIAH. Tout deux reflètent une approche qui devient plus professionnelle, mieux structurée et mieux ciblée.

Implication des communautés locales

Il n'y a pas de communautés locales dans le bien ni dans la zone tampon.

Les activités archéologiques et de sensibilisation de la communauté sont prévues dans le cadre du projet QIAH. Un plan de travail sera défini en 2012. Il comprendra des contacts avec les populations qui vivaient autrefois dans la région d'Ash Shamal à proximité du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié.

6 Suivi

Le suivi du site est prévu dans le plan de gestion. Des indicateurs incluront des données météorologiques, des images satellites de la zone tampon et des statistiques sur les visiteurs.

Dans la première évaluation, l'ICOMOS notait qu'une première série d'indicateurs avait été présentée dans le plan de gestion ; parmi ceux-ci : l'état de conservation du tissu suivi annuellement et les dommages causés par les visiteurs. L'ICOMOS notait que les indicateurs devaient être rapportés de manière plus étroite aux attributs essentiels du site et, concernant le suivi de l'état de conservation des vestiges archéologiques, ils devaient être plus spécifiques du point de vue de l'objet du suivi et de la méthode retenue.

En réponse, des informations complémentaires et des détails ont été fournis sur des indicateurs tels que des enregistreurs de données pour les mesures de la température et de l'humidité, le suivi visuel et photographique, les analyses en laboratoire des matériaux de construction et le balayage laser des images en 3D.

Cet ensemble de procédures de suivi permet aux spécialistes d'accéder et d'évaluer le travail réalisé et de s'informer sur les processus de détérioration. Il est précisé que l'évaluation des données conduira à mettre en contexte des méthodes et des matériaux spécifiques qui, à leur tour, permettront d'améliorer les processus d'entretien.

L'ICOMOS considère que les indicateurs de suivi en place sont appropriés.

7 Conclusions

L'ICOMOS notait dans sa première évaluation que ce qui ressortait clairement de la première proposition d'inscription était que la ville côtière abandonnée d'Al Zubarah dans son environnement paysager désertique, parsemé de vestiges de plus petits établissements, était une rare survivance dans la région du Golfe.

La proposition d'inscription révisée fait ressortir, sur la base d'études, de recherches et de fouilles très approfondies sur le site d'Al Zubarah et son arrière-pays désertique au cours de deux dernières années, une compréhension très sûre de ce qu'Al Zubarah est à même de représenter de manière exceptionnelle.

Al Zubarah était une ville marchande établie sur le Golfe persique. Elle vivait de sa relation symbiotique avec de plus petits établissements de son arrière-pays. Sa prospérité dépendait de son engagement dans le commerce du Golfe et de l'océan indien de matières premières de grande valeur, en particulier l'exportation des perles. Al Zubarah était l'une parmi plusieurs villes marchandes installées sur la côte de ce qui est aujourd'hui le Qatar et l'une parmi les nombreuses villes du Golfe qui dépendaient aussi des établissements de l'arrière-pays. Individuellement, ces villes marchandes furent probablement en concurrence les unes avec les autres au fil des siècles au cours desquels elles entretenaient des relations commerciales dans l'Océan Indien.

Ce qui distingue Al Zubarah des autres villes est premièrement que sa durée de vie a été relativement courte, deuxièmement qu'elle a été abandonnée, troisièmement qu'elle est restée largement intacte car elle a été recouverte par le sable du désert et quatrièmement que son environnement est encore lisible grâce aux restes des petits établissements satellites et aux vestiges de villes probablement concurrentes le long des côtes.

Al Zubarah n'est pas exceptionnelle parce qu'elle était unique ou qu'elle se distinguait d'une quelconque manière des autres établissements mais plutôt par la manière dont elle peut être envisagée comme un exemple parmi la série des villes qui ont réécrit la carte politique et démographique du Golfe aux XVIIIe et XIXe siècles et ont conduit au développement de petits États indépendants qui ont prospéré hors du contrôle des empires ottoman, européen et perse et qui, finalement, ont conduit à l'émergence des États modernes du Golfe.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Site archéologique d'Al Zubarah, État du Qatar, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii), (iv) et (v)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

La ville côtière d'Al Zubarah, entourée de son enceinte, a prospéré pendant une courte période d'une cinquantaine d'années à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle.

Fondée par des marchands Utub venus du Koweït, sa prospérité est liée au commerce de matières premières de grande valeur, en particulier l'exportation des perles. Au sommet de sa prospérité, Al Zubarah entretenait des liens commerciaux avec l'océan indien, l'Arabie et l'ouest de l'Asie.

Al Zubarah fut une des villes marchandes fortifiées et prospères qui furent fondées le long de la côte du golfe Persique, dont une partie se trouve aujourd'hui au Qatar, à partir du début de la période islamique autour du IXe siècle, et qui établirent une relation symbiotique avec des établissements de l'arrière-pays. Au fil des siècles, ces villes marchandes furent probablement concurrentes les unes des autres dans le commerce qu'elles pratiquèrent dans l'Océan indien.

Al Zubarah fut détruite en grande partie en 1811 et finalement abandonnée au début du XXe siècle, les bâtiments en pierre et mortier se sont écroulés et furent recouverts progressivement d'une couche de sable protectrice venant du désert. Une petite partie de la ville a été fouillée. Le bien comprend les restes de la ville, avec ses palais, ses mosquées, ses rues, ses maisons à patios et ses cabanes de pêcheurs, son port et sa double enceinte défensive et, du côté de la terre, un canal, deux murs de protection et des cimetières. À quelque distance de là se trouvent les vestiges du fort de Qal'at Murair, avec des traces de gestion et de distribution de l'eau dans le désert ainsi qu'un autre fort construit en 1938.

Ce qui distingue Al Zubarah des autres villes est premièrement que sa durée de vie a été relativement courte, deuxièmement qu'elle a été abandonnée, troisièmement qu'elle est restée largement intacte car elle a été recouverte par le sable du désert et quatrièmement que son environnement est encore lisible grâce aux restes des petits établissements satellites et aux vestiges de villes probablement concurrentes le long des côtes.

Le plan urbain d'Al Zubarah a été préservé sous le sable du désert. L'ensemble de la ville, encore insérée dans son arrière-pays désertique, est une image vivante du développement d'une société marchande de la région du Golfe et son interaction avec le paysage désertique environnant.

Al Zubarah n'est pas exceptionnelle parce qu'elle était unique ou qu'elle se distinguait d'une quelconque manière des autres établissements mais plutôt par la

manière dont elle peut être envisagée comme un témoignage exceptionnel d'une tradition de ville marchande et de pêche perlière qui fit vivre les grandes villes côtières de la région du début de la période islamique jusqu'au XXe siècle, et un exemple parmi la série des villes qui ont réécrit la carte politique et démographique du Golfe aux XVIIIe et XIXe siècles et ont conduit au développement de petits États indépendants qui prospérèrent hors du contrôle des empires ottoman, européen et perse et qui ont conduit à l'émergence des États modernes du Golfe.

Critère (iii) : La ville abandonnée d'Al Zubarah, en tant que seul site à avoir conservé un plan urbain complet d'une ville perlière et marchande d'Arabie, est un témoignage exceptionnel de la tradition perlière et commerçante du golfe Persique aux XVIIIe et XIXe siècles, probablement la dernière manifestation d'une tradition florissante qui fit vivre les grandes villes côtières de la région depuis le début de la période islamique, ou des temps plus reculés, jusqu'au XXe siècle.

Critère (iv) : Al Zubarah, en tant que ville fortifiée liée à des établissements de son arrière-pays donne une image de la série de créations urbaines qui a réécrit la carte politique et démographique du Golfe aux XVIIIe et XIXe siècles par sa construction sur un site stratégique de la région en tant que nœud commercial. Al Zubarah peut donc être considérée comme un exemple des petits États indépendants qui furent créés et qui prospérèrent aux XVIIIe et XIXe siècle indépendamment de la domination des empires ottoman, européen et perse. Cette période peut aujourd'hui être considérée comme une phase importante de l'histoire humaine, lorsque furent fondés les États du Golfe qui existent toujours.

Critère (v) : Al Zubarah apporte un témoignage unique sur l'interaction humaine à la fois avec la mer et avec l'environnement hostile du désert. Les poids des pêcheurs de perles, la description des boutres et les céramiques importées montrent comment la ville s'est développée par les échanges et le commerce et à quel point les habitants de la ville étaient liés à la mer et au désert de l'arrière-pays.

Le paysage urbain d'Al Zubarah, son paysage marin et son arrière-pays ne sont pas intrinsèquement remarquables ou uniques par rapport aux autres établissements du Golfe ; ils ne sont pas non plus l'objet de techniques de gestion des terres originales ou inhabituelles. Ce qui fait d'eux qu'ils sont exceptionnels est le témoignage qu'ils apportent du fait du complet abandon du site depuis trois générations. Ils sont ainsi appréhendés comme un témoignage fossile de la manière dont les villes côtières tiraient leurs ressources de la mer et de l'arrière-pays désertique à une époque donnée.

Intégrité

Al Zubarah est restée en ruines après sa destruction en 1811. Seule une petite partie de la ville d'origine a été

réoccupée à la fin du XIXe siècle. Il en résulte que l'aménagement urbain du XVIIIe siècle a été presque entièrement préservé *in situ*.

Le site proposé pour inscription comprend la totalité de la ville et son arrière-pays immédiat, tandis que la zone tampon englobe une partie bien plus vaste du désert environnant. Les limites du bien comprennent par conséquent tous les attributs qui expriment la localisation et les fonctions du site.

Les vestiges physiques sont très vulnérables à l'érosion, autant ceux qui n'ont pas été perturbés par des fouilles que ceux qui ont été fouillés. Toutefois, les études et les expériences approfondies, menées actuellement ou lors des quelques saisons passées, traitent la stabilisation optimale et l'approche de la protection. Le site est entièrement entouré d'une solide barrière.

Authenticité

Seule une petite partie de la ville a été fouillée en trois phases : au début des années 1980, entre 2002 et 2003, et depuis 2009. Les travaux de restauration effectués dans les années 1980 impliquaient quelques reconstructions de murs et, dans certains cas, l'utilisation de ciment qui a eu un effet destructeur. Le manque d'entretien du site avant 2009 a entraîné une dégradation importante des murs exposés. L'authenticité des vestiges révélés par les premières fouilles est, dans une certaine mesure, compromise. Mais ceux-ci ne représentant qu'un très faible pourcentage de l'ensemble des vestiges, l'impact global reste limité. Depuis 2009, les nouvelles fouilles sont systématiquement enfouies sous le sable. Depuis 2011, un projet vise à stabiliser les murs grâce à des méthodes conçues après des essais et des recherches utilisant les dernières technologies disponibles. Ces méthodes devraient permettre de fouiller des zones à consolider afin de les rendre visibles aux visiteurs.

Mesures de gestion et de protection

Al Zubarah est classé comme site archéologique selon la Loi sur les antiquités no. 2 de 1980 et son amendement, la Loi no. 23 de 2010. En tant que tel, c'est un bien légalement protégé. La zone tampon est aujourd'hui légalement approuvée par le ministère de la municipalité et de l'urbanisme du Qatar. Cela signifie qu'aucun permis ne sera accordé pour aucun développement économique ou projet de construction dans la zone tampon. La réserve de biosphère d'Al Reem et le parc du patrimoine national du nord du Qatar, où se trouve le site archéologique d'Al Zubarah, ont le statut de zones protégées par la loi. Ces deux entités étendent effectivement la protection à la zone environnante. Le plan de structure de Madinat Ash Shamal qui doit être approuvé en 2013 garantira la protection du site de tout empiètement urbain du côté nord-est.

Le plan directeur national du Qatar (QNMP) stipule que la protection des sites culturels, dont le site

archéologique d'Al Zubarah est le plus important, est d'une importance cruciale pour tout le Qatar (Politique BE 16). Les « zones de conservation » sont définies afin d'assurer cette protection et les mesures spécifiques stipulent expressément que cela concerne la région côtière du Nord du Qatar (zone de protection côtière) et la zone comprise entre Al Zubarah et Al Shamal (zone de conservation d'Al Shamal). Le plan précise aussi que la croissance sera limitée par les zones protégées et que le réseau routier prévu évitera la zone tampon.

Une unité de gestion de site sera dirigée conjointement par le projet QIAH et le QMA jusqu'en 2015. Un gestionnaire de site nommé par le QIAH travaille en collaboration avec un gestionnaire de site adjoint nommé par le QMA. Un Comité national chargé du bien comprend des représentants de diverses parties prenantes, notamment la communauté locale, plusieurs ministères et les universités du Qatar et de Copenhague ; il est présidé par le Vice-président du QMA. Son but est de faciliter le dialogue et de conseiller le QMA sur la protection et le suivi du bien.

Un plan de gestion approuvé sera mis en œuvre en trois phases sur une période de neuf ans. La première phase (2011-2015) est axée sur les fouilles archéologiques, la conservation et la préparation d'un plan directeur pour le développement du tourisme, comprenant la planification et la conception d'un centre pour les visiteurs qui devrait ouvrir en 2015 et le renforcement des capacités ; la seconde phase (2015-2019) est une stratégie à moyen terme pour la présentation et le renforcement des capacités qui comprendra des recherches archéologiques supplémentaires ; pendant la troisième phase (2019 et après), le QMA prendra l'entière responsabilité de la gestion du site qui devrait, d'ici là, avoir fait l'objet de mesures de conservation et de présentation.

Le projet QIAH (*Qatar Islamic Archaeology and Heritage Project*) a été lancé conjointement par le QMA et l'Université de Copenhague en 2009. Ce programme de dix ans vise à mener des recherches sur le site et son arrière-pays et à préserver ses fragiles vestiges.

Une stratégie de conservation est spécialement adaptée aux caractéristiques de la construction en terre et a été mise au point pour répondre aux exigences posées par les ruines d'Al Zubarah. Son but est de protéger et de renforcer les vestiges de la ville afin de les préserver pour les générations futures ; d'accueillir un quota annuel de visiteurs ; et de leur permettre d'être lisible comme un livre ouvert sur l'histoire de la ville. Il est entendu qu'en raison des conditions environnementales et de la composition des bâtiments historiques, le travail de conservation ne peut pas stopper complètement le processus de détérioration et qu'un programme d'entretien et de suivi régulier est prévu.

Un livret de la conservation a été préparé, qui comprend le Concept de la conservation et le Manuel de la conservation et qui permet de mettre les recherches, les

analyses et la stratégie de conservation adoptée à la disposition de tous, de manière simple, facilement accessible et cependant hautement professionnelle.

Un groupe d'experts rassemblés au sein du Groupe de stratégie pour la conservation du patrimoine se réunit au moins trois par an afin de suivre les activités de conservation et d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie de conservation.

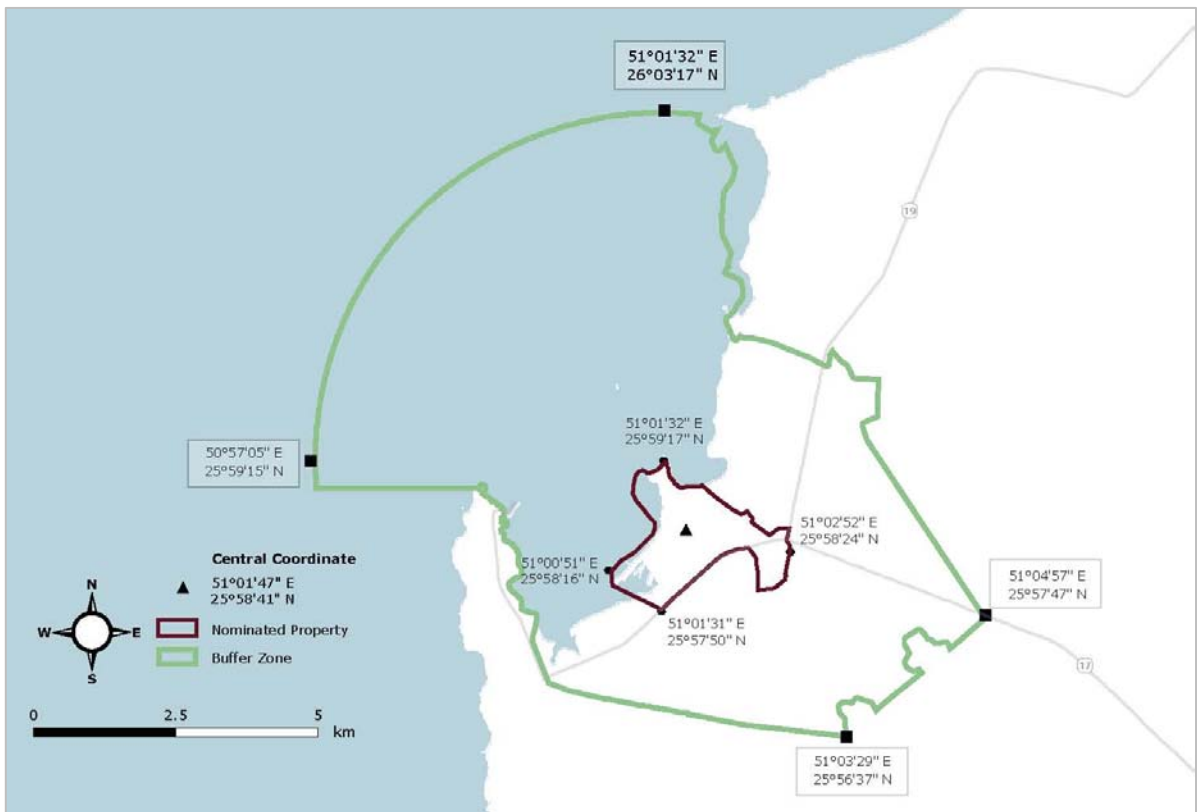
Un programme de formation aux techniques de la conservation a débuté afin de former le personnel à toutes les activités de restauration entreprises sur le site.

L'ICOMOS considère que le défi de la conservation de vestiges extrêmement vulnérables dans un climat hostile est immense. L'approche choisie pour étudier, analyser et conserver le site ainsi que la gestion des visiteurs visent à l'exemplarité.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- effectuer une étude d'impact sur le patrimoine pour tous les grands projets d'infrastructure au voisinage du bien afin de garantir que ceux-ci n'ont pas d'effet négatif sur la ville et son arrière-pays désertique ;
- poursuivre les études, les recherches et les analyses qui sont menées sur l'environnement du bien et, plus particulièrement, ses relations avec les autres villes côtières et les établissements de l'arrière-pays.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Fort d'Al Zubarah



Vue aérienne de maisons



Vue aérienne du littoral d'Al Zubarah



Les murs d'enceinte intérieur (gauche) et extérieur (droite)